

## **Motion contre le décret relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine réuni le mardi 19 mai 2026 s'élève contre le projet de décret relatif aux droits d'inscription des étudiants étrangers qui a été présenté au CNESER le 12 mai. Ce projet de texte prévoit en effet de limiter drastiquement les possibilités d'exonération des droits différenciés des étudiants extra-communautaires à la main des universités.

Le Conseil d'Administration rappelle que l'Université de Lorraine accueille cette année plus de 9500 étudiants internationaux dont 73% hors Europe et qu'une politique de formation à l'international a été mise en place prévoyant notamment pour certaines formations, une exonération ciblée pour des étudiants des pays extra-communautaires membres de l'organisation mondiale de la francophonie OU pays extra-communautaires les plus défavorisés et dans la continuité de leur cursus en progression. Les étudiants internationaux représentent une richesse pour notre université, notre région et notre pays, que ce soit pour son rayonnement international comme pour son dynamisme socio-économique. Avec le nouveau décret, une telle politique ne sera plus possible.

Le Conseil d'Administration exprime son opposition à ces nouvelles modalités qui ne pourront que détourner de notre pays ces étudiants ou encore renforcer la précarité de beaucoup d'entre eux, notamment ceux en provenance des pays les plus défavorisés.

Le Conseil d'Administration affirme son attachement à un modèle ouvert, inclusif et universel de l'université. Ce modèle est le socle d'une richesse culturelle et scientifique exceptionnelle et le moteur d'une coopération européenne et internationale dynamique.

Une politique d'attractivité efficace de notre enseignement supérieur doit pouvoir se décliner au sein de chaque établissement.

**Votée le mardi 19 mai 2026**